

Paris  
en  
le Havre } 1<sup>er</sup>. Janvier 1819.

M

Nous avons l'honneur de vous faire part que nous venons de contracter une nouvelle Société en commandite, sous la même raison de VASSAL & C<sup>ie</sup>.

Notre capital obligé et effectif est de deux millions cinq cent mille francs.

Nos deux Etablissements à Paris et au Havre continuent à ne former qu'une seule Maison. Leurs intérêts sont communs.

Monsieur Louis HENRY, qui depuis quatre années gère avec succès notre Etablissement du Havre, devient notre associé; il a la Signature.

Nous continuerons à nous occuper de la Commission en Banque et en Marchandises, des armements, et de tout ce qui est relatif aux opérations maritimes.

Nous espérons que vous voudrez bien nous conserver la même confiance, nous ferons tous nos efforts pour la justifier.

Nous avons l'honneur de vous saluer.

Vassal & C<sup>ie</sup>.

Messieurs R. VASSAL & L. HENRY

Signeront à Paris et au Havre.

R. Vassal..... *Vassal*

L. Henry..... *Vassal & C<sup>ie</sup>*